

Questionnaire candidats.fr

Cahier n°6 :

Éducation

Questions

- ***Campagne d'information et neutralité scolaire***

Question 13a : Pensez-vous que la distribution de guides comme ceux distribués pendant l'opération Tour de France des Collèges 2005 et l'opération "Internet + Sûr" s'inscrivaient dans le principe de neutralité scolaire ?

Question 13b : Êtes-vous favorable à plus de rigueur dans l'application du principe de neutralité scolaire que ce qui a été observé jusqu'à présent ?

- ***Enseignement de l'informatique et logiciels libres dans l'éducation***

Question 14a : Êtes-vous favorable à ce que l'informatique soit une composante à part entière de la culture générale scolaire de tous les élèves sous la forme notamment d'un enseignement d'une discipline scientifique et technique au lycée ?

Question 14b : Êtes-vous favorable à ce que les élèves soient formés non pas à une gamme de produits (e.g. la suite Microsoft Office) mais à des catégories d'outils (e.g. traitement de texte, tableur, logiciels de présentation...) ?

Question 14c : Partagez-vous cette vision que les logiciels libres et les ressources libres sont en phase avec les missions du système éducatif et la culture enseignante de diffusion et d'appropriation par tous de la connaissance et des savoirs ? Si oui, comment voyez-vous votre engagement et ses modalités ? Par exemple en matière :

- d'environnements numériques de travail libres (ENT) prenant toute leur place dans les écoles et les établissements scolaires ;
- d'un poste de travail pour les élèves et les enseignants qui soit globalement vraiment pluraliste et divers,
- de ressources pédagogiques libres, "acteur à part entière" d'un univers éditorial qui évolue sous l'influence de l'ordinateur et d'Internet.

Développements

Campagne d'information et neutralité scolaire

Depuis plusieurs années, des campagnes destinées à informer sur le droit d'auteur et internet ou sur la sécurité informatique ont été menées dans les écoles, sous l'égide de l'Éducation Nationale en partenariat avec des acteurs privés. À plusieurs reprises, des guides contenant des publi-informations ont été distribués. À l'instar de la lettre aux parents d'élèves de la société Microsoft signée par le « chef de marché Éducation », que l'on pouvait trouver au sein des guides distribués dans le cadre de l'opération Tour de France des Collèges 2005¹.

Des députés de l'opposition ont pris publiquement position contre ces pratiques et ont posé des questions écrites à ce sujet au ministre de l'Éducation nationale, dénonçant notamment des contenus présentés comme pédagogiques, mais présentant en réalité une vision partielle du droit et faisant la promotion de produits et services en violation du principe de neutralité scolaire.

Ainsi Patrick Bloche, député PS, à propos de l'opération "Internet + Sûr"² :

« (...) il est fort regrettable que, sous couvert de prévention et de pédagogie autour de la sécurité informatique, cette campagne nationale soit l'occasion d'une opération commerciale d'envergure au profit de la société Microsoft, de surcroît sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale.

Ce sont en effet des centaines de milliers de documents pédagogiques (bandes dessinées à destination des enfants et des adultes, guides et autres plaquettes), où les logos et les marques de Microsoft sont omniprésents, qui ont été distribués dans les écoles. Et ce sont également quelques 150 « ambassadeurs sécurité », employés de Microsoft France, qui se sont déplacés dans les établissements scolaires, y compris dans les maternelles. Quant au site « protegetonordi », créé spécifiquement pour cette campagne, l'empreinte de Microsoft y est totale puisque les parents sont invités à utiliser des produits Microsoft, à s'abonner à MSN Premium ou encore à donner de l'argent de poche à leurs enfants pour qu'ils puissent se rendre sur MSN Music. »

Le site protegetonordi³ a depuis été modifié (les références au service MSN ont disparu) et le gouvernement a répondu le 19 décembre 2006 que cette opération était « en accord avec le "code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire" régi par la circulaire n° 2001-053 du 28 mars 2001, qui stipule que "l'entreprise peut être autorisée à signaler son intervention comme partenaire dans les documents remis aux élèves... et faire apparaître discrètement sa marque sur ces documents" ».

1 http://www.ac-rouen.fr/ecoles/houdemare/file/guide_internet/guide_de_l'internet_parents.pdf

2 voir la Question Érite n°100005 – <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-100005QE.htm>

3 <http://protegetonordi.org/>

Enseignement de l'informatique et ressources libres

Approche de l'informatique à l'École

Former le futur citoyen à la société de la connaissance et de l'information relève fondamentalement des enseignants.

L'objectif est par exemple que le citoyen puisse participer pleinement à des débats comme ceux qui ont accompagné la transposition de la directive européenne DADVSI, ou bien percevoir les enjeux liés à la sécurité informatique.

Cela suppose qu'à l'École il se soit approprié des notions fondamentales et construit des représentations mentales opérationnelles, dans des démarches fondées sur les concepts et non des "recettes", contribuant à former des utilisateurs "intelligents" et non "presse-boutons". Cela signifie donner à tous les élèves une culture générale, de nature scientifique et technique, faisant toute sa place à l'informatique. Cela passe au lycée par une discipline scolaire en tant que telle, comme c'est le cas pour les mathématiques, le français, les langues vivantes... Cette approche est complémentaire de l'utilisation pédagogique des TIC dans les autres matières. Elle en est même une condition nécessaire d'un usage raisonné et efficace.

Logiciels et contenus libres dans l'Éducation

Les logiciels et les ressources libres connaissent de réels développements dans l'Éducation nationale.

Ils sont en phase avec les missions du système éducatif et la culture enseignante de diffusion et d'appropriation par tous de la connaissance et des savoirs.

De plus en plus nombreux, des enseignants "auteurs-utilisateurs" produisent des ressources pédagogiques de qualité dans des démarches coopératives analogues à celles des développeurs de logiciels libres. Ils choisissent des licences libres pour leurs réalisations, qui peuvent donner lieu à des coéditions avec des éditeurs publics (comme des CRDP) et privés. De ces points de vue, le cas de l'association Sésamath est exemplaire.

Si l'on constate donc des avancées significatives vers le pluralisme technologique et pédagogique, il reste néanmoins encore à faire pour atteindre pleinement cet objectif. Des impulsions doivent être données, des soutiens accordés, des préconisations faites, des initiatives prises.